



**Rapport de la 51^{ème} Session
du Conseil des Ministres des Affaires étrangères**

(L'OCI dans un monde en mutation)

**Istanbul, République de Türkiye
25-26 Dhu al-Hijjah 1446H
(21-22 juin 2025)**

Rapport de la 51^{ème} Session
du Conseil des Ministres des Affaires étrangères
(L'OCI dans un monde en mutation)

À l'aimable invitation de la République de Türkiye, la 51e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a tenu ses assises les 25 et 26 Dhu al-Hijjah 1446H (21-22 juin 2025) à Istanbul, en République de Türkiye, sous le thème : « *L'Organisation de la coopération islamique dans un monde en mutation* ».

1. La réunion a débuté par la récitation de versets du Saint Coran.
2. Son Excellence M. Lejeune Mbella Mbella, ministre des Affaires étrangères de la République du Cameroun, Président de la 50e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, a ouvert les travaux de la conférence. Il a exprimé ses sincères remerciements à la République de Türkiye pour son accueil chaleureux et sa généreuse hospitalité, tout en la félicitant pour son accession à la présidence de la 51e session du Conseil. Il a également exprimé sa gratitude au Royaume d'Arabie saoudite pour le soutien continu apporté par le Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salmane ben Abdelaziz Al Saoud, et Son Altesse Royale le Prince Mohammed ben Salmane, Prince héritier et Premier ministre, que Dieu les protège, à l'Organisation de la coopération islamique (OCI), notamment durant la présidence tournante du Conseil par la République du Cameroun.
3. Son Excellence M. Mbella Mbella a passé en revue les efforts déployés et les réalisations accomplies par la République du Cameroun durant sa présidence, notamment le soutien à la cause palestinienne et la mise en œuvre des résolutions de la 50^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, qui a été marquée par la tenue de plusieurs réunions importantes de l'OCI tant au Sommet qu'au niveau du Conseil des ministres des Affaires étrangères et des Représentants permanents, ainsi que par la tenue d'autres conférences importantes, notamment la Conférence des donateurs pour le soutien aux personnes déplacées et aux réfugiés dans la région du Sahel et du lac Tchad, organisée par le Royaume d'Arabie saoudite le 26 octobre 2024, qui a abouti à des promesses de dons de plus de 1,12 milliard de dollars de la part de plusieurs pays, organismes et organisations. Il a salué le rôle du Royaume d'Arabie saoudite dans l'encadrement des efforts de l'OCI sur cette importante question. Dans le même contexte, il a abordé les défis majeurs auxquels le monde islamique est confronté aujourd'hui, notamment la situation à Gaza et les récentes attaques israéliennes contre la République islamique d'Iran.
4. Il a passé en revue les progrès réalisés sur plusieurs dossiers et questions, notamment le statut du Fonds humanitaire, le projet de chemin de fer Port Soudan-Dakar, la réforme de l'Organisation et son programme d'action pour la phase 2026-2035.
5. S.E. M. Mbella Mbella, abordant le conflit israélo-palestinien, a appelé au dialogue et à la négociation en vue de la réalisation de la solution à deux États et la création d'un État palestinien à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, vivant en sécurité et en paix aux côtés d'Israël.
6. La réunion a adopté la composition du Bureau comme suit :

Président : République de Türkiye

Vice-présidents :

- État de Palestine
- République islamique de Mauritanie
- République de Côte d'Ivoire

Rapporteur :République du Cameroun

Après l'annonce de la composition du Bureau, S.E. M. Lejeune Mbella Mbella, Ministre des Affaires étrangères de la République du Cameroun, a transmis la présidence à S.E. M. Hakan Fidan, Ministre des Affaires étrangères de la République de Türkiye.

7. Lors de sa prise de fonction à la présidence de la session, le Ministre des Affaires étrangères de la République de Türkiye a souhaité la bienvenue aux ministres et aux délégations participant à la 51^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères. Il a remercié la République du Cameroun pour son excellente gestion de la 50^{ème} session du Conseil et le Secrétariat général pour le soutien apporté à son pays sur les préparatifs de la session en cours.

8. Son Excellence M. Hakan Fidan a noté que la 51^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique se tenait dans un contexte extrêmement complexe, notamment au vu des massacres incessants perpétrés par Israël à Gaza, de ses attaques contre la Syrie et le Liban, et des récentes attaques contre l'Iran. Il a souligné que la République de Türkiye condamne ces attaques et appelle les États membres à adopter une position ferme contre cette agression israélienne et à exprimer leur solidarité avec la République islamique d'Iran. Il a souligné qu'Israël est le principal facteur de déstabilisation dans la région.

9. Son Excellence le Ministre a salué le retour de la Syrie au sein de l'Organisation et l'a assurée de l'appui de la Türkiye à sa stabilité. Il a également exprimé son soutien aux efforts visant à mettre fin à la guerre en cours au Soudan et à soutenir le retour à la stabilité. Il a également appelé à l'adoption du dialogue comme moyen de résoudre le conflit et les tensions entre le Pakistan et l'Inde, et à soutenir les musulmans des Balkans. Il a en outre souligné l'importance pour l'Organisation et ses États membres de soutenir les Chypriotes turcs pour la réalisation et la protection de leurs droits légitimes, ainsi que la minorité musulmane de Thrace occidentale.

10. Son Excellence M. Fidan a ensuite présenté le programme de la présidence turque pour la 51^{ème} session, qui s'articule autour de quatre axes principaux : le renforcement de la coopération pour résoudre les conflits dans le monde islamique ; le développement et la promotion des relations de l'Organisation avec ses partenaires des États non membres et des organisations régionales et internationales ; la défense des droits des communautés et minorités musulmanes ; et le renforcement des capacités et du potentiel des États membres de l'OCI.

11. La réunion a été rehaussée par la présence de Son Excellence M. Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Türkiye, à la séance d'ouverture. Le Président de la République a prononcé un discours dans lequel il a exprimé l'espoir que la réunion aboutisse à des décisions qui servent les intérêts de la Oummah islamique. Concernant le rôle négatif d'Israël dans la région, le Président turc a souligné que les ambitions de Netanyahu visent à entraîner le monde dans une catastrophe, à l'instar de ce qu'avait fait Hitler, le dirigeant nazi. Il a souligné que les attaques israéliennes contre Gaza, le Liban, le Yémen, la Syrie et, plus récemment, l'Iran,

constituent un acte de piraterie internationale. Le Président Erdogan a expliqué qu'une plus grande solidarité est nécessaire pour mettre fin à la piraterie israélienne en Palestine, en Syrie, au Liban et en Iran. Il a également appelé le monde islamique à mettre de côté ses divergences lorsqu'il s'agit de causes et d'intérêts communs. Il a exprimé sa plus ferme condamnation des attaques israéliennes contre l'Iran, présentant ses condoléances au peuple iranien pour les victimes des attentats terroristes, des attentats à la bombe et des assassinats commis par Israël. Il a ajouté que les mesures prises par l'Iran pour défendre Son peuple, dans le cadre du droit à la légitime défense contre le terrorisme d'État pratiqué par Israël, est un moyen naturel, légitime et légal de faire face à ces actions israéliennes agressives, qui violent le droit international et servent la stratégie de Tel-Aviv visant à déstabiliser la région. Il a souligné qu'Israël ne peut garantir sa sécurité en menaçant celle de ses voisins, soulignant que la République de Turkiye ne permettra pas l'instauration d'un nouveau ordre Sykes-Picot dans la région, traçant des frontières dans le sang. Il a également souligné que la Turkiye ne peut rester les bras croisés face aux exactions exercées contre la population de Gaza par la faim, le terrorisme d'État et le terrorisme des colons en Cisjordanie, et les tentatives de remise en question du statu quo historique de la mosquée Al-Aqsa et d'Al-Qods. Il a souligné que la solution à deux États est devenue plus vitale et importante que jamais dans les circonstances actuelles, exhortant les États membres à encourager les autres pays à reconnaître à leur tour l'État de Palestine, et exprimant l'espoir que la conférence internationale sur la solution à deux États, présidée par le Royaume d'Arabie saoudite, se tiendra dans les meilleurs délais.

12. Concernant la Syrie, le Président s'est félicité du retour de la République arabe syrienne au sein de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et a salué les progrès réalisés vers son intégration au sein de la communauté internationale. Il a souligné la nécessité pour la Syrie de bénéficier du soutien de l'ensemble du monde islamique afin de préserver son intégrité territoriale, son unité nationale et sa stabilité.

13. Son Excellence Mamadou Tangara, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et des Gambiens de l'étranger de la République de Gambie, a prononcé une allocution au nom du Président de la 15e session de la Conférence islamique au sommet. Il a félicité la République de Turkiye d'avoir accueilli la 51e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI et l'a félicitée pour son accession à la présidence. Il a également exprimé sa gratitude à la République du Cameroun, en tant que président sortant du CMAE. Son Excellence a salué les efforts de la Gambie au cours de sa présidence de la 15e session de la Conférence islamique au sommet, soulignant son soutien aux diverses causes islamiques. Il a appelé les États membres à faire preuve d'une forte solidarité en contribuant volontairement au fonds destiné à soutenir la plainte pour génocide des Rohingyas déposée par la Gambie devant la Cour internationale de Justice au nom de l'Organisation. Il a également souligné l'importance de continuer à apporter le soutien nécessaire à cette noble cause, notamment sur le plan financier, dans un esprit de solidarité islamique. Son Excellence a également souligné l'importance de réformer l'Organisation de la coopération islamique (OCI), réaffirmant le plein soutien de son pays à ces réformes.

14- Son Altesse le Prince Faisal bin Farhan, Ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite et Président du Comité ministériel désigné par le Sommet extraordinaire arabo-islamique conjoint sur les développements dans la bande de Gaza, a prononcé un discours lors de la séance d'ouverture, félicitant la République de Turkiye pour son accession à la présidence du Conseil des ministres des Affaires étrangères des États membres de l'OCI et

lui souhaitant plein succès. Il a également remercié la République du Cameroun pour ses efforts lors de sa présidence de la session précédente.

15. Son Altesse le Ministre a affirmé que le Royaume d'Arabie saoudite accorde une importance particulière à la cause palestinienne et a déployé tous les efforts possibles pour contenir la crise actuelle dans la bande de Gaza, faire face à la situation humanitaire critique, et mettre fin à la guerre israélienne contre le peuple palestinien. Il a également souligné les efforts de l'Arabie Saoudite pour unifier les positions arabes et islamiques sur la crise et réaffirmer le droit des Palestiniens à établir leur État indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il a souligné que l'Arabie saoudite a adopté des positions fermes à l'égard de cette grande cause.

16. Il a fermement condamné les attaques israéliennes flagrantes qui portent atteinte à la souveraineté et à la sécurité de l'Iran, constituent une violation flagrante du droit et des normes internationales et menacent la sécurité et la stabilité de la région, rappelant que le Royaume a appelé à la cessation immédiate des opérations militaires, à la prévention de l'escalade et à la reprise du processus de négociation entre l'Iran et la communauté internationale.

17. Son Altesse le Ministre a conclu son intervention en renouvelant le soutien continu du Royaume aux efforts visant à résoudre la crise au Yémen et à y rétablir la paix et la sécurité. Il a réaffirmé à cet égard l'initiative saoudienne visant à mettre fin à la guerre et à parvenir à une solution politique globale.

18. Ont également assisté à la séance d'ouverture Son Excellence Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, le Représentant du Secrétaire général des Nations Unies Son Excellence Khaled Khiari, Secrétaire général adjoint pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique; et Son Excellence Philippe Lazzarini, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les orateurs ont prononcé des discours portant sur des questions clés à l'ordre du jour de l'OCI, notamment la cause palestinienne, la situation à Gaza et les récentes attaques israéliennes contre la République islamique d'Iran, avec pour toile de fond la coopération et le partenariat entre l'OCI et les organisations régionales et internationales.

19. Son Excellence Miguel Angel Moratinos, Haut Représentant pour l'Alliance des civilisations et Envoyé spécial du Secrétaire général pour la lutte contre l'islamophobie, a prononcé un discours dans lequel il a remercié les États membres de l'OCI pour leur soutien à son mandat. Il a passé en revue les éléments de son futur plan d'action pour lutter contre l'islamophobie, se déclarant prêt à coopérer avec l'OCI et ses États membres pour lutter contre ce phénomène, qui reflète la discrimination et le racisme auxquels sont confrontés les musulmans dans diverses régions du monde.

20- Son Excellence M. Hussein Ibrahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, a prononcé un discours dans lequel il a salué les efforts de la République du Cameroun lors de sa présidence de la 50e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères. Il a également félicité la République de Turkiye pour son accession à la présidence de la 51^{ème} session du Conseil et l'a remerciée pour l'excellente préparation pour assurer la réussite de cet important événement.

21. Son Excellence le Secrétaire général a félicité le Royaume d'Arabie saoudite pour son soutien généreux et continu à l'Organisation, sous le généreux patronage du Serviteur des Deux

Saintes Mosquées, le Roi Salmane ben Abdelaziz Al Saoud, et de Son Altesse Royale le Prince Mohammed ben Salmane, Prince héritier et Premier ministre, que Dieu les protège.

22. Il a passé en revue les problèmes urgents auxquels le monde islamique est confronté, au premier rang desquels la question palestinienne et les développements graves auxquelles elle est confrontée en raison de l'agression israélienne en cours. Son Excellence a dénoncé les récentes attaques israéliennes contre la République islamique d'Iran, soulignant la condamnation par le Secrétariat général de ces attaques israéliennes et sa solidarité avec le gouvernement et le peuple de la République islamique d'Iran.

23. Son Excellence a souligné l'importance de poursuivre les efforts visant à renforcer la coopération et la solidarité entre les États membres dans les divers domaines, réaffirmant l'engagement du Secrétariat général à continuer de suivre de près la situation des communautés et minorités musulmans dans les États non-membres.

24. La réunion a adopté le projet d'ordre du jour et le programme de travail de la session, avec quelques amendements proposés par les États membres. Elle a également adopté les rapports des réunions préparatoires de la cinquante et unième session, notamment le rapport de la réunion des hauts fonctionnaires, le rapport de la cinquante-troisième session de la Commission permanente des finances, le rapport de la quarante-septième session de la Commission islamique des affaires économiques, culturelles et sociales, et le rapport de l'assemblée générale conjointe des organes subsidiaires.

25. Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères a également tenu une session spéciale sur l'agression du régime israélien contre la République islamique d'Iran. Au cours de cette session, les intervenants ont fermement condamné l'agression israélienne, la considérant comme une violation flagrante de la souveraineté d'un État membre de l'OCI et une grave menace pour la paix et la sécurité dans la région et dans le monde. Ils ont exprimé leur pleine solidarité avec l'Iran et leur soutien à tous les efforts visant à protéger sa souveraineté, sa sécurité et sa stabilité.

26. Ils ont appelé le Conseil de sécurité des Nations Unies à agir d'urgence et à assumer ses responsabilités pour mettre fin à cette escalade, avertissant que l'inaction pourrait entraîner une déstabilisation accrue de la région. Ils ont également souligné l'importance de revenir à la table des négociations concernant le programme nucléaire iranien et ont exprimé leur soutien aux efforts diplomatiques visant à apaiser les tensions. Ils ont noté que les pratiques actuelles d'Israël risquent d'entraîner la région dans une confrontation plus large, appelant dans ce contexte à s'abstenir de cibler les installations nucléaires sous garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, considérant cela comme une violation flagrante du droit et des conventions internationales.

27- Dans ce contexte, la République d'Irak a proposé la formation d'un comité de contact des États membres de l'OCI pour œuvrer à la désescalade de la situation, à l'arrêt immédiat de la guerre en cours et à épargner à la région les répercussions désastreuses qui en découlent. Cette proposition a été soutenue par plusieurs États membres.

28- Les délégations des États membres ont prononcé des déclarations dans lesquelles ils ont passé en revue les questions les plus importantes à l'ordre du jour de l'OCI. Ils ont félicité la République de Türkiye pour son accession à la présidence de la 51^{ème} session. Ils ont également salué les efforts louables et les précieuses contributions de la République du Cameroun lors de

sa présidence de la 50^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères pour promouvoir l'action islamique commune et la solidarité entre les États membres.

29. Un Comité spécial a été convoqué pour délibérer sur le projet de résolution n°13/51-POL sur la « Solidarité avec la République du Soudan », le projet de résolution n°69/51-POL sur les « Récentes attaques du régime israélien contre la République islamique d'Iran », le projet de résolution sur la commémoration de la naissance du prophète Mahomet (sur lui la paix) et le projet de Déclaration d'Istanbul. Le Comité spécial a adopté le projet de résolution sur les « Récentes attaques du régime israélien contre la République islamique d'Iran », le projet de résolution sur la commémoration de la naissance du prophète Mahomet (sur lui la paix) et le projet de Déclaration d'Istanbul.

30. Concernant le projet de résolution sur la « Solidarité avec la République du Soudan », il a été décidé de ne pas publier de résolution actualisée sur le Soudan, la présidence ayant souligné que la résolution n°13/50-POL sur la « Solidarité avec la République du Soudan », adoptée par la cinquantième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, resterait en vigueur.

31. Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères a adopté les projets de résolutions qui lui ont été soumis ainsi que la Déclaration d'Istanbul.

32. La délégation de la République Tunisienne a exprimé son soutien au contenu des projets de résolutions relatifs à la question de la Palestine et d'Al-Qods Al-Charif, à l'exception des références aux « frontières du 4 juin 1967 », à la « solution à deux États » et à « Jérusalem-Est ». Ce soutien découle de la position ferme et du soutien inconditionnel de la Tunisie aux droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et pleinement souverain sur l'ensemble du territoire palestinien, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale.

33. La délégation de l'État de Libye a émis des réserves sur le projet de résolution n° 5/51-POL concernant la solidarité avec le Liban « à la suite de la disparition de Son Éminence l'Imam Moussa Al-Sadr et de ses deux compagnons ».

34. La délégation de la République d'Irak a émis des réserves sur les expressions « frontières du 4 juin 1967 », « solution à deux États » et « Jérusalem-Est ». Cette réserve découle de la ferme position de la République d'Irak en faveur du peuple palestinien dans sa lutte pour recouvrer ses droits légitimes et inaliénables, au premier rang desquels figure la création d'un État indépendant sur l'ensemble du territoire palestinien, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale.

35. Les délégations de la République arabe d'Égypte, de la République d'Irak, du Royaume d'Arabie saoudite, du Koweït, de la République libanaise et du Royaume de Bahreïn ont émis des réserves sur le projet de résolution 19/51-POL relatif à la situation à Chypre et sur le projet de résolution 3/51-MM relatif à la communauté musulmane turque de Thrace occidentale et à la population au musulmane du Dodécanèse.

36. La délégation de la République libanaise a émis des réserves sur le projet de résolution 10/51-POL intitulé « Élimination des conséquences de l'agression de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan », le projet de résolution 18/51-POL intitulé « La situation au Kosovo », le projet de résolution 47/51-POL intitulé « Solidarité avec les victimes du massacre de Khodjaly en 1992 » et le projet de résolution 68/51-POL intitulé « Droit au retour des Azerbaïdjanais déplacés de force et systématiquement du territoire de l'Arménie actuelle ».

37. La délégation de la République islamique d'Iran a précisé que son soutien aux résolutions adoptées lors de cette session de la Réunion des hauts fonctionnaires sur la Palestine ne devait pas être interprété, explicitement ou implicitement, comme une reconnaissance de l'entité sioniste d'Israël. Elle a également exprimé ses réserves quant à toute référence, dans les résolutions ou dispositions adoptées, à des éléments contraires à sa position de principe.

38. La délégation de la République islamique d'Iran a exprimé ses réserves concernant le projet de résolution 5/51-POL sur la situation en Syrie.

39. Les délégations de la République arabe d'Égypte et du Royaume de Bahreïn ont émis des réserves sur le paragraphe 24 concernant les Chypriotes turcs et le paragraphe 25 de la Déclaration d'Istanbul concernant la minorité musulmane turque de Thrace occidentale et la communauté musulmane turque du Dodécanèse.

40. Le Groupe de contact de l'OCI sur les musulmans Rohingyas au Myanmar a tenu une réunion en marge de la 51e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères. Cette réunion visait à discuter de la crise humanitaire actuelle et des violations des droits humains auxquelles sont confrontés les Rohingyas. Le Groupe a exprimé sa profonde préoccupation face aux déplacements forcés, aux violences et aux persécutions dont sont victimes les musulmans Rohingyas dans l'État de Rakhine, au Myanmar. Il a appelé à une action immédiate pour assurer le retour sûr et digne des réfugiés Rohingyas dans leurs foyers. La réunion a souligné la nécessité de pressions internationales sur le Myanmar afin de s'attaquer aux causes profondes de la crise et de traduire les responsables en justice. Le Groupe de contact a affirmé son engagement à soutenir le peuple Rohingya et à œuvrer pour une solution juste et pacifique à la crise.

41. Le Groupe de contact de l'OCI sur le Jammu-et-Cachemire a tenu une réunion en marge de la session du Conseil des ministres des Affaires étrangères afin d'examiner la situation actuelle dans la région contestée. Les représentants des États membres ont affirmé leur soutien au peuple cachemiri et ont appelé à une résolution pacifique du conflit en cours. La réunion a souligné la nécessité d'une attention internationale et d'un renforcement des efforts diplomatiques pour traiter les questions de droits humains et promouvoir le droit à l'autodétermination du peuple cachemiri. Le Groupe de contact a exprimé son engagement à soutenir une solution juste et durable à la question du Cachemire, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et aux aspirations du peuple cachemiri.

42- Le Comité ministériel ad hoc de l'OCI sur la reddition de comptes pour les violations des droits de l'homme commises à l'encontre des musulmans Rohingyas a tenu une réunion en marge de la 51^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères afin d'examiner la crise humanitaire actuelle et les violations des droits de l'homme auxquelles est confrontée la communauté Rohingya. Le Comité a exprimé sa profonde préoccupation face aux déplacements forcés, aux violences et aux persécutions dont sont victimes les musulmans Rohingyas dans l'État de Rakhine, au Myanmar. Il a également appelé à une action immédiate pour assurer le retour sûr et digne des réfugiés Rohingyas dans leurs foyers. La réunion a remercié les États qui ont soutenu financièrement la plainte déposée contre le gouvernement du Myanmar devant la Cour internationale de Justice. Le Comité a exhorté les autres États membres à suivre cet exemple, en réaffirmant leur engagement à soutenir le peuple Rohingya par tous les moyens disponibles pour ce faire.

43. La 51^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères a été marquée par la signature d'un protocole d'accord entre l'OCI et le Croissant-Rouge turc, ainsi que d'un plan d'action entre l'OCI et l'Organisation internationale pour les migrations. Ces documents signés visent à renforcer la politique de coopération entre l'OCI et le Croissant-Rouge turc dans le domaine humanitaire, ainsi qu'à étoffer les capacités de l'organisation à promouvoir l'action humanitaire islamique commune.

44- Afin de diligenter la signature et la ratification des divers accords et traités conclus entre les États membres de l'OCI, une cérémonie de signature a été organisée en marge de la 51e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, au cours de laquelle les instruments juridiques suivants ont été signés :

- 1) Le Suriname, le Mali et le Pakistan ont signé les statuts du Centre du travail de l'OCI.
- 2) La Libye et les Émirats arabes unis ont signé les statuts du Fonds de l'OCI pour le soutien à la jeunesse au Sahel et dans le bassin du lac Tchad. Le quorum étant ainsi réuni, les statuts du Fonds sont provisoirement entrés en vigueur.
- 3) Le Mali a signé les statuts du Centre de coopération et de coordination policières de l'OCI.
- 4) Le Qatar a signé les statuts du Fonds humanitaire de l'OCI.

45- Au nom de tous les participants, Son Excellence M. Hussein Ibrahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a remercié Son Excellence M. Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Turkiye, pour l'accueil par son pays de la 51^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, pour l'excellente organisation de la session, ainsi que pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité réservés aux délégations participantes, qui ont largement contribué au succès de la session.

Istanbul – République de Turkiye

22 juin 2025